

L'école / l'EPLÉ comme lieu de transmission et de partage des valeurs de la République

Points d'attention

L'École doit transmettre et faire partager les valeurs de la République.

L'académie de Grenoble tient à rappeler les points de vigilance nécessaires pour aider mettre en œuvre cette mission pour aider les élèves à devenir des citoyens capables de formuler des choix et de s'engager.

Établir un diagnostic pour répondre aux besoins des élèves

- Les finalités citoyennes sont partagées. Les établissements et les écoles doivent cependant pouvoir construire leurs projets en prenant en compte les spécificités de leur territoire et répondre aux besoins particuliers des élèves qui sont les leurs.
- Les indicateurs de climat scolaire et de santé sont utiles pour repérer des besoins spécifiques.
- Réfléchir à la réalisation du parcours citoyen s'inscrit dans une démarche d'analyse et de projet. Aide à la réflexion pour
Construire le volet citoyenneté de la politique éducative de l'école ou de l'établissement : [aide à la réflexion](#)

Expliquer les actions conduites

Les actions choisies et conduites au sein de l'école ou de l'établissement doivent être explicites pour les élèves, leurs parents et les membres de l'équipe pédagogique : les finalités en termes d'apprentissages, de connaissances doivent être clairement énoncées pour favoriser leur compréhension et entraîner l'adhésion. Cet aspect est à considérer quelle que soit l'échelle de déploiement du projet de la classe, au niveau de classe, à l'école ou à l'établissement.

Les finalités citoyennes méritent d'être mises au regard des valeurs qu'elles servent pour permettre aux élèves de comprendre combien elles irriguent leur formation et les actions conduites. Cette mise en lumière concerne également le principe de laïcité.

La communication sur les actions est nécessaire pour rendre intelligible la démarche mais aussi pour que parents, élèves, partenaires puissent savoir, au-delà de ce qui se fait, comment cela s'inscrit dans un projet d'ensemble, un parcours.

Exigence dans le développement des projets, des partenariats

- Le projet pédagogique répond aux besoins des élèves ; son maître d'œuvre est l'enseignant ou le personnel. Il peut choisir de construire un partenariat avec une

association ou de faire intervenir une collectivité territoriale, toujours en lien avec une finalité pédagogique.

Une intervention se prépare, elle se vit et elle appelle un bilan ou un prolongement, un accompagnement. Dans le cas de témoignages, il faut penser à les faire identifier comme tels par les élèves et prévoir de travailler sur ce qu'est un témoignage, et ce quelle que soit sa nature.

- Les élèves ne sont jamais laissés seuls avec les intervenants ; quelle que soit l'association ou la structure, un membre de l'équipe pédagogique est toujours présent.
- Pour solliciter une association, il est nécessaire de s'appuyer sur les associations agréées nationalement ou académiquement. Consulter la [liste des associations agréées](#)
- La participation aux activités d'enseignement est encadrée. Eléments à consulter :
 - [Dispositions réglementaires](#) :
 - [Charte académique de l'intervenant](#)

Evaluer les actions et les projets ; adapter les parcours

La démarche projet implique d'avoir un retour réflexif et évaluatif sur l'action conduite. Cette évaluation doit s'appuyer sur des indicateurs qui dépassent le simple ressenti immédiat d'une adhésion au projet ou à l'action.

Les apprentissages mis en œuvre peuvent s'évaluer, tout comme les compétences transversales acquises. Sans oublier que le temps éducatif est un temps long, pour améliorer la portée de l'action, il est nécessaire de considérer ses effets du côté de l'élève.